

## **Modifications réglementaires concernant la régularisation de plusieurs constructions dérogatoires situées à l'est de la rue Lepire et à l'ouest de la rivière Saint-Charles**

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 61326Ha et 61329Fb, Règlement R.C.A.6V.Q. 322

---

### **Activité de participation publique**

#### **Consultation écrite**

##### **Date et heure (ou période)**

Du 10 au 16 novembre 2022 inclusivement

##### **Lieu**

Formulaire en ligne

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles

---

### **Projet**

#### **Secteur concerné**

Arrondissement de la Haute-Saint-Charles, quartier Lac-Saint-Charles, secteur de la rue Lepire

#### **Description du projet et principales modifications**

Il est proposé d'agrandir une zone résidentielle (61328Ha) à même une zone forestière (61329Fb) afin d'autoriser un propriétaire à utiliser l'entièreté de son terrain à des fins résidentielles. Le terrain concerné se trouve sur deux zones et les usages résidentiels se font déjà sur les parties de lots situées dans la zone forestière. D'autres lots limitrophes avec des constructions principales et accessoires, sont également dans la même situation. La modification permettrait donc de régulariser plusieurs constructions dérogatoires, dont une résidence.

Le projet prévoit également des modifications à la grille de spécifications concernant les marges latérales des bâtiments.

## Principales modifications réglementaires

Pour réaliser le projet, des modifications à la réglementation d'urbanisme sont nécessaires (R.C.A.6V.Q. 322), dont les suivantes :

- Agrandir la zone 61328Ha à même une partie de la zone 61329Fb qui est réduite d'autant afin que les normes à la zone 61328Ha soient dorénavant applicables sur cette partie du territoire;
- Pour un bâtiment principal, modifier la marge latérale à 2 m et la largeur combinée des cours latérales à 5 m;
- Ajouter une marge latérale H1 de 4 m pour un logement isolé de trois logements.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

## Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

[Participation citoyenne - Régularisation de plusieurs constructions dérogatoires situées à l'est de la rue Lepire et à l'ouest de la rivière Saint-Charles \(quebec.qc.ca\)](http://quebec.qc.ca)

---

## Participation

### Conseiller municipal :

M. Steeve Verret, conseiller du district électoral de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile

### Personne-ressource :

M<sup>me</sup> Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

### Coordination de la consultation :

M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

## Participation sur la page web du projet

- 2 visiteurs ont fréquenté la page Internet de la consultation écrite.
  - Aucun visiteur n'a consulté la documentation disponible ou apporté des commentaires ou des questions.
- 

## Questions et commentaires du public

**Aucune question, aucun commentaire**

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et au Conseil d'arrondissement de La

Haute-Saint-Charles

---

## **Réalisation du rapport**

### **Date**

22 novembre 2022

### **Rédigé par**

M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne